

Council of Europe
European Commission



Conseil de l'Europe
Commission européenne

ADACS/JP MIN (2000)1

Rapport intérimaire
soumis à la Commission européenne

sur la mise en œuvre du Programme
commun entre la Commission
européenne et le Conseil de l'Europe
intitulé

''Minorités nationales en Europe''

Strasbourg, avril 2000

TABLE DES MATIERES

I. -----	Introduction	5
II.	Evaluation générale	7
	A. Atouts du Programme commun.....	7
	B. Mise en œuvre des nouvelles orientations du programme	9
	1) Le caractère pan-européen du Programme	9
	▪ Tableau sur la participation des pays, ONG et OI.....	10
	2) L'approche thématique du Programme commun	12
	3) L'accent mis sur des projets régionaux ou bilatéraux	12
	4) Les différents acteurs du Programme commun	13
	➤ Les correspondants nationaux	13
	▪ Liste des correspondants nationaux.....	14
	➤ Les représentants des minorités	16
	➤ Les journalistes	16
	➤ Les parlementaires	16
	➤ Les organisations internationales.....	17
	➤ Les experts internationaux.....	18
	▪ Liste des experts ayant participé au Programme	19
	➤ Les organisations non-gouvernementales.....	20
III.	Evaluation des activités projet par projet	21
	1) Projet I : réunions périodiques des services gouvernementaux ..	21
	2) Projet II : minorités et médias.....	23
	3) Projet III : éducation des minorités.....	25
	4) Projet IV : participation des minorités.....	26
	5) Projet V : intégration et tolérance.....	28
	6) Projet VI : visites d'études à caractère général	29
	7) Projet VII : formation professionnelle.....	31
	8) Projet VIII : publicité et publications	32
IV.	Rappel des activités prévues au premier semestre 2000.....	35
V.	Conclusions	36

Annexes (document séparé).....	39
Carnets de bord des activités mises en œuvre en 1999.....	41
<ul style="list-style-type: none"> • sixième réunion des services gouvernementaux pour les minorité nationales (Strasbourg, 15-16 mars 1999)..... • visite d'étude sur les Rom pour des délégations lituanienne et hongroise en Espagne (Andalousie, 15-21 mai) • visite d'étude sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour des délégations polonaise et géorgienne en Autriche (29 mai-3 juin)..... • séminaire sur le rôle des associations non-gouvernementales représentatives des minorités dans l'application des droits des minorités (Zagreb, 10-11 juin)..... • visite d'étude sur le travail et le fonctionnement des bureaux gouvernementaux pour les minorités nationales à Prague et Budapest pour des délégations arménienne et albanaise (12-19 juin) • visite d'étude sur les questions des médias et des minorités pour des délégations tchèque et estonienne aux Pays-Bas (21-27 juin)..... • séminaire sur l'intégration des minorités dans les grandes villes (Moscou, 23-24 septembre)..... • visite d'étude pour une délégation lituanienne en Belgique et à Strasbourg (11-15 octobre) • conférence sur la représentation des intérêts des minorités et la participation des minorités au parlement (Budapest, 15-16 octobre)..... • séminaire sur les minorités et les médias (Prague, 19 octobre)..... • séminaire sur le rôle des minorités nationales dans les communications transfrontières et les médias électroniques (Szeged, Hongrie, 28-30 octobre) • table ronde sur les minorités nationales en Europe centrale et orientale (Bratislava, 19-20 novembre) • séminaire sur les minorités et les médias en Estonie (Tallinn, 2-3 décembre)..... • séminaire sur l'intégration dans la société par le biais de l'éducation et de l'apprentissage des langues (Riga, 2-3 décembre)..... • visite d'étude sur les relations interconfessionnelles en France pour une délégation moldave (6-10 décembre) 	 41 44 47 50 53 55 58 62 65 67 69 73 75 78 81
Bulletin d'information sur le Programme commun	83
Calendrier des activités mises en œuvre en 1999.....	99

I. INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objectif de dresser un bilan partiel des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme commun entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe communément appelé "Minorités nationales en Europe". Il vise également à donner quelques indications sur les bonnes initiatives et les insuffisances constatées jusqu'à alors et qui méritent d'être prises en compte, dans un premier temps, pour les activités à venir, et, à plus long terme, dans la perspective d'éventuels nouveaux programmes portant sur les minorités nationales.

Ce programme a été signé par les deux organisations partenaires en janvier 1999 pour une période de 18 mois. C'est le deuxième de ce type. Un premier Programme commun intitulé «Minorités dans les pays d'Europe centrale» avait été mis en œuvre entre le second semestre 1996 et le premier trimestre 1998 comme mesure d'accompagnement du Pacte de Stabilité. Etant donné son succès, il avait été décidé, lors de la 5e réunion des Services gouvernementaux chargés des questions des minorités qui s'était tenue à Skopje en décembre 1997, de lancer un deuxième programme pour renforcer les relations entre les gouvernements et les personnes appartenant à des minorités nationales.

Depuis le début des années 90, la protection des minorités nationales, reconnue comme étant un des facteurs garantissant la stabilité démocratique sur le continent, a fait l'objet d'une attention croissante de la part des Etats européens. C'est ainsi que la décision prise à Skopje fin 1997 a coïncidé avec celle prise lors du 2nd Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, qui s'est tenue à Strasbourg en octobre 1997, de proposer un tel programme dans un Plan d'Action ayant pour objectif d'organiser des activités concrètes réunissant à la fois les gouvernements et la société civile et venant appuyer les deux textes juridiques européens qui étaient à l'époque sur le point d'entrer en vigueur, à savoir la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales¹ (STE n° 157 de 1995) et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires² (STE n° 148 de 1992). Ces deux textes, de même que les dispositions concernant les droits de l'homme inscrites dans les accords européens (d'association) avec l'Union européenne, constituent les références politiques et juridiques à la mise en œuvre de ce programme.

Cofinancé par les deux institutions européennes à hauteur totale de 616 385 Euros pour la période janvier 1999 - juin 2000, ce programme est perçu comme un cadre unique de coopération entre pays européens dans le domaine des minorités nationales.

Ce second programme commun dédié à la protection des minorités nationales présente quatre caractéristiques nouvelles par rapport au précédent :

¹ Au 23 mars 2000, les Etats membres suivants ont ratifié la Convention-cadre : Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Irlande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Liechtenstein, Lituanie, Malte, Moldova, Norvège, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine ainsi que l'Arménie et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats à l'adhésion. Les Etats membres signataires sont : Géorgie, Grèce, Islande, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Portugal. Les Etats membres n'ayant ni signé ni ratifié sont : Andorre, Belgique, France et Turquie.

² Au 23 mars 2000, les Etats membres suivants ont ratifié la Charte des langues : Allemagne, Croatie, Finlande, Hongrie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse. Les Etats membres signataires sont : Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, France, Islande, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Luxembourg, Malte, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie et Ukraine.

- il est ouvert à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe aussi bien qu'aux Etats candidats à l'adhésion ;
- il repose sur une approche essentiellement thématique (médias, éducation, participation au processus de prise de décision, intégration, etc.) ;
- il porte principalement sur des projets régionaux ou bilatéraux ;
- il envisage une plus grande participation des représentants des minorités nationales.

Le chapitre suivant porte sur une évaluation générale du programme commun, et indique dans quelle mesure les nouveaux objectifs susmentionnés ont été atteints.

Le chapitre III résume, projet par projet, les activités mises en œuvre en 1999, conformément aux propositions d'activités adoptées au cours de la 6e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales, qui s'est tenue à Strasbourg les 15 et 16 mars 1999. La liste des activités ayant eu lieu en 1999 est la suivante (voir aussi le calendrier des activités de 1999 en annexe) :

- i. visite d'étude sur les Rom pour des délégations lituanienne et hongroise en Espagne (Andalousie, 15-21 mai) ;
- ii. visite d'étude sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour des délégations polonaise et géorgienne en Autriche (29 mai-3 juin) ;
- iii. séminaire sur le rôle des associations non-gouvernementales représentatives des minorités dans l'application des droits des minorités (Zagreb, 10-11 juin) ;
- iv. visite d'étude sur le travail et le fonctionnement des bureaux gouvernementaux pour les minorités nationales à Prague et Budapest pour des délégations arménienne et albanaise (12-19 juin) ;
- v. visite d'étude sur les questions des médias et des minorités pour des délégations tchèque et estonienne aux Pays-Bas (21-27 juin) ;
- vi. séminaire sur l'intégration des minorités dans les grandes villes (Moscou, 23-24 septembre) ;
- vii. visite d'étude pour une délégation lituanienne en Belgique et à Strasbourg (11-15 octobre) ;
- viii. conférence sur la représentation des intérêts des minorités et la participation des minorités au parlement (Budapest, 15-16 octobre) ;
- ix. séminaire sur les minorités et les médias (Prague, 19 octobre) ;
- x. séminaire sur le rôle des minorités nationales dans les communications transfrontières et les médias électroniques (Szeged, Hongrie, 28-30 octobre) ;
- xi. table ronde sur les minorités nationales en Europe centrale et orientale (Bratislava, 19-20 novembre) ;
- xii. séminaire sur les minorités et les médias en Estonie (Tallinn, 2-3 décembre) ;
- xiii. séminaire sur l'intégration dans la société par le biais de l'éducation et de l'apprentissage des langues (Riga, 2-3 décembre) ;
- xiv. visite d'étude sur les relations interconfessionnelles en France pour une délégation moldave (6-10 décembre).

Quelques observations seront faites en conclusion sur de possibles futurs projets portant sur les minorités sur la base des enseignements tirés de ce Programme commun.

II. EVALUATION GENERALE

A. *Atouts du Programme commun*

A ce stade de la mise en œuvre du Programme commun, il est utile de rappeler le rôle essentiel joué par un tel programme dans le domaine de la protection des minorités nationales, à la fois pour le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Ce programme dispose également d'un certain nombre d'atouts dont les différents acteurs peuvent user en vue de renforcer la protection des droits de l'homme, véritable fondement des deux institutions européennes, et des droits des minorités en particulier.

En effet, ces activités intergouvernementales, du fait qu'elles impliquent la société civile, permettent directement ou indirectement de promouvoir les instruments juridiques du Conseil de l'Europe relatifs aux droits des minorités, notamment la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Au travers des activités du Programme commun, non seulement les deux instruments juridiques précités font l'objet d'une attention particulière mais, en fonction des thèmes abordés (éducation, médias, contacts transfrontaliers), d'autres conventions du Conseil de l'Europe et des directives de l'Union européenne sont régulièrement évoquées. A titre d'exemple, ont été mentionnées à Szeged, lors du Séminaire sur les communications transfrontières d'octobre 1999, la Directive de l'Union européenne sur la télévision sans frontières et la Convention européenne sur la télévision transfrontière. Le programme commun participe ainsi, chaque fois que faire ce peut, à la diffusion de l'information relative aux deux institutions partenaires, tout en soulignant leur complémentarité.

Un tel programme permet également pour les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne d'accentuer la coopération intergouvernementale avec les Etats membres et de rappeler les réformes au niveau des institutions ou au niveau de la législation à entreprendre en vue de cette accession, tout y en associant la société civile. Par ailleurs, un certain nombre de participants ou d'institutions originaires de pays membres de l'Union européenne se sont félicités de pouvoir coopérer avec leurs futurs partenaires et ont également souligné qu'à l'occasion de ces activités, ils avaient beaucoup appris de l'expérience de démocratisation rapide à laquelle avaient dû faire face les pays candidats, notamment par l'adoption de législations nouvelles et la mise en place d'un certain nombre de structures chargées des questions de minorités.

De manière plus générale, le programme commun sert de pendant aux activités strictement juridiques (missions d'expertise) menées parfois conjointement par les deux institutions dans le domaine des minorités. Du fait que les activités du Programme commun touchent un grand nombre de personnes (représentants gouvernementaux, représentants de minorités, ONG, experts, OI, etc.), il a un effet multiplicateur et constitue d'autre part une formidable vitrine du rôle respectif des deux institutions en Europe qui s'appuie non seulement sur des normes juridiques communes mais aussi sur un souci de coopération et de dialogue avec la société civile.

A ce titre, et conformément au souhait que les deux institutions ont exprimé lors de l'adoption du nouveau programme, un accent particulier a été mis sur la publicité. Plus de détails à ce sujet figurent dans le chapitre "Evaluation des activités projet par projet" au sous-chapitre "publicité".

Les deux programmes communs relatifs aux minorités nationales ont permis d'instaurer en Europe un réseau de services gouvernementaux chargés des questions de minorités. Les réunions périodiques de ces services s'apparentent en quelque sorte à un comité intergouvernemental réunissant des structures gouvernementales placées sous des ministères de tutelle (affaires étrangères, intérieur, justice, culture, etc.) qui varient en fonction des Etats, ou tout simplement certaines sections de ces ministères. Les correspondants nationaux généralement issus de ces services ont appris à bien se connaître et ont désormais l'habitude de travailler ensemble. C'est une des réussites tangibles de ce programme qu'il semble nécessaire de perpétuer. Un projet est actuellement à l'étude visant à rapprocher encore davantage ces services gouvernementaux en les mettant en contact via Internet, avec également des liens vers d'autres sites d'ONG et d'organisations internationales (voir les conclusions du présent rapport).

Par ailleurs, il faut rappeler que les propositions d'activités de ce Programme résultent de choix faits à l'occasion de la 5e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales qui s'est tenue à Skopje en décembre 1997. Elles ont été approuvées par les services gouvernementaux pour les minorités nationales lors de la réunion de Strasbourg de mars 1999. Ces propositions ont été néanmoins remodelées en fonction des priorités du moment et des développements récents dans les pays participants. Cette flexibilité est un atout supplémentaire du Programme commun.

Enfin, l'expérience du Programme commun, jugée globalement très positive par les participants³, est en mesure d'inspirer l'organisation d'activités similaires, par exemple dans le contexte du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

³ Il est demandé chaque fois aux organisateurs (ou aux participants lorsqu'il s'agit des visites d'étude) de fournir un rapport d'évaluation de l'activité. Ces rapports sont disponibles auprès du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Les carnets de bord qui figurent en annexe, ainsi que le Bulletin d'information, s'en inspirent largement.

B. Mise en œuvre des nouvelles orientations du Programme

1) Le caractère paneuropéen du Programme commun

Alors que le premier programme commun se focalisait sur dix-sept pays d'Europe centrale et orientale⁴, une des nouvelles caractéristiques du présent programme est d'avoir élargi son champ d'action ou plus précisément, ses partenaires, à tout le continent. La Chute du Rideau de Fer et la dissolution de plusieurs Etats fédéraux ont marqué les esprits au début des années 90 renforçant la crainte de voir se multiplier des conflits liés à la présence de minorités nationales sur le territoire de ces pays. Si la transition démocratique semble désormais acquise dans la plupart des Etats d'Europe centrale, un certain nombre d'inquiétudes subsistent, notamment concernant le sort de la minorité rom/tsigane. D'autre part, d'importants conflits persistent dans les Balkans et le Caucase. Par conséquent, il n'est pas inutile de poursuivre les efforts visant à la ratification et à la mise en œuvre des instruments juridiques européens en matière de protection des minorités nationales, en premier lieu la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Cette dernière, entrée en vigueur en février 1998, fait *de facto* de la protection des minorités nationales un enjeu européen auquel la plupart des Etats européens sont aujourd'hui associés. C'est ce qui explique que le présent programme n'ait pas suivi une approche ciblée géographiquement, en partie pour satisfaire les objections de certains pays d'Europe centrale et orientale participant au Programme commun précédant qui se sentaient, injustement ou non, désignés d'office comme "mauvais élèves". Il est à noter que l'image du Programme commun a évolué au fil des années puisque l'actuel programme est moins perçu comme une mesure destinée à seulement calmer les conflits potentiels que comme un authentique programme de coopération.

Au travers du tableau récapitulatif qui figure en pages suivantes, il apparaît clairement que le Programme commun a rempli le premier des nouveaux objectifs qu'il s'était fixé, puisque pas moins de 35 Etats membres du Conseil de l'Europe ou pays candidats ont participé au Programme commun en 1999, soit par l'envoi de participants ou d'experts ou tout simplement par l'organisation d'une ou l'autre des activités. Parmi les Etats membres de l'Union européenne, pratiquement tous ont pris part, à des degrés divers, au Programme commun, toujours sur la même période.

Parmi cette liste, un certain nombre d'Etats se détache de par leur participation très active au Programme en 1999 tels que la Hongrie, la Roumanie, la Slovaquie, la République tchèque, la Pologne, la Slovénie, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Croatie, l'Estonie, la Lituanie et la Fédération de Russie.

Sans minimiser cette évolution positive, il faut néanmoins relativiser cette nouvelle orientation du Programme en rappelant que, pour des raisons budgétaires, le Programme commun n'est pas en mesure d'organiser des activités (séminaires, table-rondes, ateliers de formations) en dehors des pays d'Europe centrale et orientale (cette remarque ne s'applique pas aux visites d'étude).

⁴ Albanie, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Moldova, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque et Ukraine.

Participation des Etats européens, des ONG et des organisations internationales au Programme commun "Minorités nationales en Europe"

H: pays/organisation hôte P: pays/organisation ayant envoyé des participants E: pays/organisation ayant envoyé des experts I: pays/organisation invités mais ayant décliné l'offre EI: experts de ces pays / organisations invités mais n'ayant pas pu venir	6e réunion des Services gouvernementaux	Visite d'étude en Andalousie	Visite d'étude en Autriche	Séminaire à Zagreb	Visite d'étude à Prague et Budapest	Visite d'étude aux Pays-Bas	Séminaire à Moscou	Visite d'étude en Belgique	Conférence à Budapest	Séminaire à Prague	Séminaire à Szeged	Table ronde à Bratislava	Séminaire à Tallinn	Séminaire à Riga	Visite d'étude à Paris	TOTAL H + P + E
Albanie	P				P											2
Allemagne	P			I			P		I		EI					2
Arménie	P				P											2
Autriche	P		H	P					P							4
Belgique	I							H		P	EI					2
Bulgarie	P										P	P				3
Croatie	P			H / E					P		P					4
Danemark	I			I												0
Espagne	I	H		I / EI			I		P							2
Estonie	P					P							H	P / E		4
Finlande	P			EI					P					E		3
France	I			I			P								H	2
Géorgie	P		P													2
Grèce	P										E					2
Hongrie	P	P		P			P / E		H		H	P				7
Irlande	I													E		1
Italie	P			P			P		P		E					5
Lettonie	P										EI		I	H / E		2
Lituanie	P	P						P						P		4
"l'ex-république yougoslave de Macédoine"	P										P					2
Moldova	P													P	P	3
Norvège	I						E					E				2
Pays-Bas	I			P		H	E					E	P			5
Pologne	P		P				P		P			P				5
Portugal	P															1
Roumanie	P			P			P		P		P	P				6
Russie	P						H						P	P		4
Royaume Uni	P			P / EI			P / E		P	P		EI				5

H: pays/organisation hôte P: pays/organisation ayant envoyé des participants E: pays/organisation ayant envoyé des experts I: pays/organisation invités mais ayant décliné l'offre EI: experts de ces pays / organisations invités mais n'ayant pas pu venir	6e réunion des Services gouvernementaux	Visite d'étude en Andalousie	Visite d'étude en Autriche	Séminaire à Zagreb	Visite d'étude à Prague et Budapest	Visite d'étude aux Pays-Bas	Séminaire à Moscou	Visite d'étude en Belgique	Conférence à Budapest	Séminaire à Prague	Séminaire à Szeged	Table ronde à Bratislava	Séminaire à Tallinn	Séminaire à Riga	Visite d'étude à Paris	TOTAL H + P + E
Slovaquie	P			P					P	P	P	H				6
Slovénie	P			P					P		P	P				5
Suède	I			EI						P						1
Suisse	P			E							EI					2
Rép. tchèque	P			P		P	P			H		P				6
Turquie	P															1
Ukraine	P						P						I			2
Organisations internationales																
Commission européenne	I						P		P		I	P		P		4
Conseil de l'Europe	P	P		P			P	P	P	P	P	P	P	P	P	12
OSCE / HCNM / ODHIR	P											P		P		3
Nations Unies / UNDP												I		P		1
CEI												P				1
ONG internationales/européennes																
CEAVA								P								
DIECEC							E									1
EBLUL	P															1
ECMI	P													E		2
EHRF											P					1
Eurocities							E									1
Greek Helsinki Committee											E					1
LIA							EI									0
Projet Métropolis							E									1
MRG International				EI								EI				0
Baltic Insight/MINELRES											EI			P		1
Radio Free Europe Prague										H						1
UFCE	P			E												2

Ainsi, d'une certaine manière le champ d'application du Programme reste principalement l'Europe centrale et orientale. Bien qu'il soit plus aisé pour les gouvernements occidentaux de faire appel à d'autres sources de financement pour leurs activités, la possibilité d'un financement dans le cadre du Programme commun aurait pu s'avérer utile pour des représentants d'ONG, des journalistes etc. issus des pays membres de l'Union européenne, qui souhaiteraient, à leur tour, inviter leurs homologues des pays d'Europe centrale et orientale pour des projets analogues.

2) *L'approche thématique du Programme commun*

Le premier Programme commun était structuré par type d'activités, à savoir les réunions des Services gouvernementaux pour les minorités nationales, les séminaires, les visites d'études, les ateliers de formation. Le choix de baser le second programme sur une approche thématique s'est avéré judicieux puisque cela a permis d'emblée d'identifier des secteurs prioritaires : médias, éducation, participation au processus de prise de décision, intégration, etc. Les activités ont ainsi pu être réparties dans différents "projets" qui reprennent chacun un des thèmes susmentionnés. Bien entendu, cette approche thématique ne s'applique pas aux réunions des Services gouvernementaux pour les minorités nationales qui constituent l'axe central du programme mais aux autres activités, et en premier lieu aux séminaires.

Dans le chapitre suivant, une évaluation projet par projet permettra de faire le point plus précisément sur les thèmes abordés en 1999.

A noter que cette approche thématique permet également de mieux cibler les besoins en experts qui viennent éclairer les discussions ou bien remplir le rôle difficile de rapporteur général. Des informations plus détaillées relatives aux experts figurent au sous-chapitre "Acteurs du Programme commun" ci-dessous à la page 18.

3) *L'accent mis sur des projets régionaux ou bilatéraux*

Afin de parvenir à une plus grande efficacité au niveau de la valeur ajoutée des activités du Programme, il a été décidé de limiter les activités multilatérales et de favoriser au contraire les projets régionaux⁵, voire bilatéraux. Ainsi, seules les réunions des Services gouvernementaux pour les minorités nationales et de rares séminaires dont le thème peut présenter un intérêt particulier pour un grand nombre de pays pas forcément voisins (par exemple, le séminaire de Zagreb sur le rôle des organisations représentatives des minorités nationales dans la société civile) ont été organisés selon une approche multilatérale. En revanche, pour la plupart des autres séminaires, l'approche s'est faite selon des critères géographiques (Table ronde à Bratislava réunissant les pays d'Europe centrale) ou thématiques (Conférence à Budapest où les organisateurs ont invité les pays où il existe une représentation parlementaire des minorités nationales afin d'alimenter le débat en Hongrie). Ceci n'exclut pas qu'à la demande de certains gouvernements désireux de participer à telle ou telle activité, d'autres pays ne soient pas invités à envoyer des participants. Ce fut ainsi le cas pour la République de Moldova qui a été rajoutée à la liste des pays invités au séminaire de Riga sur l'intégration. Une autre option pour élargir le cercle des pays est de faire appel à des experts originaires d'Etats non invités.

⁵ Par "régional", on entend ici un regroupement de pays d'une même zone géographique.

D'autre part, le Programme commun s'avère aussi très utile dans un contexte sous-régional (pays baltes/Russie, Europe du sud-est, Europe de Visegrad, CEI, Caucase, etc.). A titre d'exemple, il a été plusieurs fois rapporté dans des rapports ou des conversations ultérieurs que des problèmes soulevés dans le cadre du Programme commun ont fait l'objet de discussions, voire de règlements, au sein des commissions bilatérales. Cet atout du Programme commun mérite d'être renforcé à l'avenir, dans le cadre d'autres projets portant sur les minorités nationales.

4) Les différents acteurs du Programme commun

➤ les correspondants nationaux et les experts gouvernementaux

Les correspondants nationaux sont des fonctionnaires gouvernementaux. Ils exercent un rôle central dans le cadre du Programme commun puisqu'ils sont les principaux interlocuteurs du Conseil de l'Europe dans l'organisation des activités, le choix du programme et la nomination des participants. La liste des correspondants nationaux a été dressée à l'occasion de la Sixième réunion des Services gouvernementaux pour les minorités nationales de mars 1999. Elle est régulièrement remise à jour (voir ci-après en pages 14 et 15, la liste actualisée des correspondants).

Bien que favorisant la participation de la société civile, le Programme commun n'en reste pas moins un programme intergouvernemental, dans lequel ce sont les correspondants nationaux qui nomment directement ou indirectement (en faisant appel à d'autres ministères) les participants. Lorsque ces derniers sont des ONG ou des représentants de minorités, cette méthode peut être sujette à contestation. Ce problème de représentativité et d'impartialité a été soulevé à plusieurs occasions. Dire qu'aucun dérapage au niveau de la nomination des participants n'ait jamais eu lieu serait inexacte mais, globalement, on peut se féliciter des choix qui ont été faits et rendre hommage aux correspondants nationaux dont la tâche est d'autant plus difficile que le nombre de participants à désigner est limité.

D'autre part, le fait que les fervents contestataires de ce système ont eux-aussi été désignés par cette voie va à l'encontre même de leurs critiques. L'argument que les représentants de la société civile ainsi désignés sont pro-gouvernementaux ne se justifie guère puisqu'ils sont souvent amenés (voire incités) à prendre part aux discussions, notamment dans des groupes de travail⁶. Les représentants gouvernementaux eux-mêmes sont souvent amenés à prendre du recul par rapport à la position officielle permettant ainsi le dialogue avec les représentants de minorités. Les quelques reproches qui méritent cependant d'être énoncés sont par exemple :

- quelques cas de nomination de personnes ne maîtrisant pas bien les langues de travail, limitant ainsi leur participation aux discussions ;
- parfois la sureprésentativité de certaines personnes ou organisations par rapport à d'autres (dans certains pays, il est souvent fait appel aux mêmes personnes et/ou organisations d'une activité sur l'autre) ;
- la nomination de personnes déjà convaincues par le bien-fondé de la protection des minorités, laissant ainsi peu de place aux débats de fond.

⁶ La division des participants en groupe de travail à l'occasion de séminaires est fréquemment utilisée de manière à dynamiser les discussions et recentrer les débats.

Liste des correspondants nationaux mise à jour au 1er mars 2000⁷

Pays	Nom et titre	Service gouvernemental
Albanie	M. Dervish DUMI Expert juridique sur les droits de l'homme et les minorités	Service juridique, Ministère des Affaires étrangères
Allemagne	M. Rolf GOSSMANN Chef de Division <i>remplacé par</i> M. Detlev REIN Conseiller auprès du Ministre	Division des minorités nationales, Ministère Fédéral de l'Intérieur idem
Arménie	M. Shahen AVAKIAN Chef du Service Juridique Ministry of Foreign Affairs Government House	Service juridique, Ministère des Affaires étrangères
Autriche	Mme Christa ACHLEITNER Chef du service pour les affaires des minorités nationales	Service pour les affaires des minorités nationales, Chancellerie fédérale
Bulgarie	M. Peter D. ATANASSOV Secrétaire du Conseil pour les questions ethniques et démographiques	Conseil pour les questions ethniques et démographiques, Conseil des Ministres
Croatie	Mme Milena KLAJNER Chef adjoint du Bureau pour les minorités nationales	Bureau pour les minorités nationales, Gouvernement de Croatie
Danemark	M. Mads LAURSEN Chef de la Section pour les minorités nationales	Section pour les minorités nationales Ministère de l'Intérieur
Espagne	Mme Teresa MOGIN-BARQUIN Directrice Générale à la Direction des affaires sociales, des mineurs et de la famille	Direction des affaires sociales, des mineurs et de la famille, Ministère du Travail et des Affaires sociales
Estonie	Mme Olga BUNDER Conseillère en minorités <i>remplacée par</i> M. Tanel MÄTLIK Conseiller auprès du Ministre	Ministère de la Culture Bureau du Ministre Katrin SAKS
Finlande	M. Eero J. AARNIO Conseiller juridique	Ministère de la Justice
Géorgie	M. Konstantin KORKELIA Directeur adjoint du Service de la législation internationale	Service de la législation internationale, Ministère des Affaires étrangères
Grèce	M. Athanassios KOTSIRIS Expert B', Conseiller	Direction Générale C' des Affaires européennes, Ministère des Affaires étrangères
Hongrie	Mme Judit SOLYMOSI Chef du Service des relations internationales	Service des relations internationales, Bureau pour les minorités nationales et ethniques (sous le Ministère de la Justice)
Italie	M. Riccardo GUARIGLIA Conseiller	Ministère des Affaires étrangères
Lettonie	Mme Aina E. BALAŠKO Chef de Division <i>remplacée par</i> Mme Eiženija ALDERMANE Chef du Bureau de la naturalisation de Lettonie	Division des affaires nationales, Ministère de la Justice Bureau de la naturalisation de Lettonie
Lituanie	M. Remigijus MOTUZAS Directeur Général du Service des minorités nationales et des Lituanais vivant à l'étranger	Service des minorités nationales et des Lituanais vivant à l'étranger, Gouvernement de la Lituanie

⁷ La Belgique, la France et l'Irlande collaborent au programme commun de manière *ad hoc* et n'ont pas désigné de correspondant national.

Pays	Nom et titre	Service gouvernemental
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Mme Elizabeta GORGIEVA Chef de la Section des droits de l'homme	Section des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères
Moldova	Mme Atanasia STOIANOV Directrice Générale du Département pour les relations nationales et le fonctionnement des langues	Département pour les relations nationales et le fonctionnement des langues, Gouvernement de la République de Moldova
Norvège	Mme Anneline ULFRSTAD Conseillère en minorités <i>remplacée par</i> Mme Barbro A. BAKKEN Directrice Générale adjointe de la Section des politiques à l'égard des minorités	Ministère du gouvernement local et du développement régional Service des autochtones, des minorités et des immigrants, Ministère du gouvernement local et du développement régional
Pays-Bas	M. Hugo FERNANDEZ-MENDES Officier de liaison au Service de la politique d'intégration des minorités	Service de la politique d'intégration des minorités, Ministère de l'Intérieur et des Affaires du Royaume
Pologne	M. Tadeusz GAŚIOROWSKI Chef spécialiste en minorités	Ministère de l'Intérieur et de l'Administration
Portugal	Mr José LEITÃO Haut Commissaire pour l'immigration et les minorités	Haut Commissariat pour l'immigration et les minorités
Roumanie	Mme Adelina LOZEANU Directeur de la Direction pour les relations avec la société civile <i>remplacée par</i> Mme Rodica PRECUPEȚU Expert en charge des relations avec le Conseil de l'Europe	Direction pour les relations avec la société civile, Département pour la protection des minorités nationales, Gouvernement de la Roumanie idem
Russie	Mme Zoya Y. TSIRENOVA Chef du Service pour les autonomies culturelles nationales et les associations culturelles nationales	Service pour les autonomies culturelles nationales et les associations culturelles nationales, Ministère des relations nationales et régionales de la Fédération
Royaume Uni	Mme Julie CLOUDER Chef de Section	Unité de l'égalité entre les races Ministère de l'Intérieur
Slovaquie	M. Juraj HRABKO Directeur Général du Service des droits de l'homme et des minorités	Service des droits de l'homme et des minorités, Bureau du Gouvernement de la République slovaque
Slovénie	M. Andrej ŠKERLAVAJ Conseiller	Ministère des Affaires étrangères
Suède	Mlle Josefin BRATTBERG Conseillère en minorités	Ministère de la Culture
Suisse	M. Christoph PAPP Collaborateur diplomatique	Division politique IV Section des droits de l'homme, Département fédéral des Affaires étrangères
République tchèque	Mlle Marta MIKLUŠAKOVÁ Secrétaire du Comité des droits de l'homme	Comité des droits de l'homme, Gouvernement de la République tchèque
Ukraine	M. Mark MARTYNYUK Directeur adjoint du Service des relations extérieures et des affaires juridiques <i>remplacé par</i> M. Andriy DATSENKO Directeur du Service des relations extérieures et des affaires juridiques	Service des relations extérieures et des affaires juridiques, Comité de l'Ukraine pour les nationalités et la migration idem

➤ *les représentants de minorités*

Un des principaux objectifs du Programme commun est de faciliter la participation active de la société civile, en premier lieu celle des représentants des minorités nationales. Ces derniers sont invités en tant que participants au même titre que des représentants gouvernementaux. Par conséquent leur point de vue est reflété dans toutes les discussions et les conclusions des séminaires ou des visites d'étude. La mixité des interlocuteurs a souvent produit des échanges très intéressants qui ont permis aux autorités politiques de mieux comprendre les besoins des personnes appartenant à des minorités nationales. La participation de ces dernières aux séminaires est devenue quasi systématique, y compris dans le cas des visites d'étude où des délégations sont composées presque exclusivement de représentants de minorités (Litvaniens en Belgique, Tchèques et Estoniens aux Pays-Bas). A d'autres occasions, le choix a été fait d'envoyer des représentants gouvernementaux d'origine ethnique différente de celle de la majorité (délégation russe à Riga, délégation hongroise à Zagreb, délégation slovaque à Szeged, etc).

➤ *les journalistes*

A l'occasion de plusieurs activités⁸, des journalistes, appartenant à une minorité nationale ou bien travaillant sur les questions de relations interethniques, ont apporté leur contribution et leurs solutions aux problèmes rencontrés par les minorités. Leur participation au Programme commun est intéressante à plus d'un titre car la manière de traiter les minorités au travers des médias est un facteur important dans la lutte pour l'égalité des droits et contre la discrimination. Dès qu'ils se trouvent au cœur d'une situation tendue entre groupes ethniques, les journalistes doivent rester vigilant face à des camps opposés désireux de manipuler l'information à leur profit.

Dans un certain nombre de pays, des stages de formation s'avèrent nécessaires pour enseigner (ou rappeler) à ces journalistes les principes d'impartialité et de non-discrimination qui sont censés régir cette profession. Ces stages proposent des solutions pour éliminer les stéréotypes ou les informations inutiles sur l'origine ethnique pouvant porter à conséquence à la vie des intéressés.

Par ailleurs, la présence de journalistes donne lieu à une médiatisation plus grande des activités du Programme commun, parfois même à des émissions télévisées ou de radio qui font clairement référence aux efforts entrepris conjointement par les deux organisations européennes.

➤ *les parlementaires*

Dans le cadre des activités du Programme commun, il est souvent fait appel à la participation de membres parlementaires nationaux (conférence de Budapest, séminaire de Riga), voire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (table-ronde de Bratislava) ou du Parlement européen (visite d'étude des Litvaniens à Bruxelles et à Strasbourg). Leur participation s'avère utile, non seulement parce que les différents courants d'opinion qu'ils représentent alimentent les débats, mais aussi parce qu'ils se font parfois l'écho des recommandations faites à l'issu des activités.

⁸ Voir les activités sous le Projet "Médias et minorités".

➤ *les organisations internationales*

Les deux institutions partenaires ont continué de travailler en étroite collaboration dans le cadre de ce Programme. Ainsi, même s'il incombe au Secrétariat du Conseil de l'Europe d'assurer la mise en œuvre du Programme, et par conséquent d'assurer dans la mesure du possible une représentation, les délégations de la Commission européenne présentes dans les pays organisateurs ont été régulièrement invitées à participer aux activités. A titre d'exemple, se sont déplacés :

- Monsieur Gilbert DUBOIS, Chef Adjoint de la Délégation de la Commission européenne en Russie lors du Séminaire "Les grandes villes : comment gérer la diversité culturelle, ethnique, religieuse et linguistique", Moscou, 23 septembre 1999 ;
- Monsieur Michael LAKE, Chef de la Délégation de la Commission européenne en Hongrie lors de la Conférence sur les intérêts des minorités et la participation des minorités aux prises de décisions, 15 octobre 1999 ;
- Monsieur Walter ROCHEL, Chef de la Délégation de la Commission européenne en Slovaquie lors de la Table ronde sur les politiques à l'égard des minorités nationales en Europe centrale et orientale, Bratislava, 20 novembre 1999 ;
- Monsieur Geoffrey BARRETT, Premier conseiller à la Délégation de la Commission européenne en Lettonie lors du Séminaire sur l'intégration dans la société civile par le biais de l'éducation et de l'apprentissage des langues, Riga, 2 décembre 1999.

A cette liste, il faut rajouter le représentant de la Délégation de la Commission européenne en Croatie qui, bien que non présent lors du séminaire sur le rôle des associations non-gouvernementales représentatives des minorités, a pu néanmoins rencontrer les participants et les organisateurs dudit séminaire lors d'une réception organisée par les autorités croates.

Il est toutefois à espérer que la Commission européenne puisse être présente à l'occasion de la prochaine réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales, n'ayant pu l'être à la réunion précédente en mars 1999. Monsieur Ianniello, de la Direction Générale IA, Unité 5 «Relations multilatérales», qui avait assisté à la réunion du DH-MIN quelques jours plus tard avait toutefois réitéré le soutien plein et entier de Bruxelles aux activités mises en œuvre dans le cadre de ce programme.

Par ailleurs, conformément à la décision ultérieure de la Commission européenne de déléguer le suivi des activités du Programme commun à Monsieur Arturo Rodriguez de l'EHRF (*European Human Rights Foundation*), ce dernier a été tenu régulièrement informé du calendrier des activités et des activités elles-mêmes. Monsieur Roriguez a participé au Séminaire sur le rôle des minorités nationales dans les communications transfrontières (radio/télévision) et les médias électroniques (Mlle Eszter Fáy, agente de presse auprès de la Délégation de la Commission européenne à Budapest, y était également présente).

A titre d'information, des parlementaires européens et des membres de la Commission européenne devraient être prochainement invités à participer à un séminaire en Roumanie sur le thème de la participation des minorités dans les institutions publiques dans le contexte de l'accession à l'Union européenne.

Le Conseil de l'Europe a, quant à lui, été représenté dans la plupart des activités, que ce soit par des membres du Secrétariat ou par les directeurs des Centres de Documentation et d'Information sur le Conseil de l'Europe, comme lors des séminaires sur les médias à Prague en octobre 1999 et à Tallinn en décembre 1999. Un effort a également été effectué au niveau de l'accompagnement des participants durant les visites d'étude. Ainsi des membres du Secrétariat ont participé aux visites d'étude d'experts hongrois et lituaniens en Andalousie (mai 1999) et d'experts moldaves à Paris (décembre 1999). Cet accompagnement permet d'assister les organisateurs locaux lorsque la délégation est nombreuse, et de s'assurer que les visites d'étude remplissent leurs objectifs. Faute d'être accompagnées par le Secrétariat, certaines délégations le sont par des ONG (la délégation lituanienne qui s'est rendue en Belgique en octobre 1999 a été accompagnée par des membres du Centre Européen d'Aide à la Vie Associative) ou par les organisateurs qui assurent gratuitement ce service (ce fut le cas avec le Ministère des Affaires étrangères autrichien pour la visite d'étude des délégations géorgienne et polonaise et avec le Ministère de l'intérieur néerlandais pour la visite d'étude des délégations estonienne et tchèque). Quant aux divers comités d'experts du Conseil de l'Europe, il est fait appel à eux lorsque les thèmes abordés le justifie : par exemple le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ou le Groupe de spécialistes sur les Rom/Tsiganes.

D'autres organisations internationales ont été invitées à participer à certaines des activités du Programme commun marquant ainsi la coopération qui existe au niveau européen dans le domaine de la protection des minorités nationales. Ainsi, le Bureau du Haut Commissaire aux minorités nationales était présent à la Table ronde sur les politiques à l'égard des minorités nationales dans les pays d'Europe centrale et orientale (19-20 novembre 1999) et au séminaire de Riga sur l'intégration dans la société par le biais de l'éducation et de l'apprentissage des langues (2-3 décembre 1999). Des représentants de l'Initiative Centre Européenne (CEI) étaient également présents à la première de ces activités, alors que l'UNDP (Programme de Développement des Nations-Unies) était représenté à la seconde.

➤ *les experts internationaux*

Bien que souvent les participants eux-mêmes soient déjà des experts dans le domaine traité, le Programme commun fait couramment appel à des experts "internationaux" pour éclairer les débats. Ils apportent généralement une approche paneuropéenne du problème ou bien fournissent des éléments additionnels relatifs à leur propre pays. La profession de ces experts varie en fonction des thèmes abordés : universitaires, professeurs, journalistes, membres d'ONG internationales, juristes, etc. Parfois, il leur est demandé de remplir le rôle de rapporteur général consistant à résumer les discussions et souligner les points essentiels des débats.

En page 19 ci-contre, figurent les personnes qui ont participé aux activités du Programme commun en 1999 en tant qu'experts et/ou rapporteurs généraux. La plupart sont issus d'Europe occidentale, afin notamment de palier au fait de ne pouvoir financer des activités dans ces pays. Toutefois, on note aussi la présence d'experts des pays d'Europe centrale ou des pays baltes. La proportion des femmes est d'environ un quart (pourcentage à peu près identique parmi les participants).

Liste des experts qui ont participé aux activités du Programme commun en 1999

Nationalité	NOM Prénom et titre	Institution/organisation	Thème abordé, lieu, date
Suisse	ARQUINT Romedi Président de l'UFCE	Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes	Rôle des ONG de minorités, Zagreb, 10-11 juin
Croate	VUKAS Budislav Professeur de droit international	Faculté de Droit à Zagreb	Aspects juridiques de la participation des minorités Zagreb, 10-11 juin
Hongroise	HEGYESI-ORSÓS Éva Directrice et Ex-Présidente de l'Office pour les minorités	Kethanipe Limited Partnership- Consultancy in Social and Minority Affairs	Aspects socio-économiques de l'intégration des minorités Moscou, 23-24 septembre
Britannique	WHITE Paul Professeur de géographie	University of Sheffield	Aspects démographiques et migratoires des minorités Moscou, 23-24 septembre
Britannique	BLOOMFIELD Jude Chercheur principal	University of East London	Aspects culturels de l'intégration des minorités Moscou, 23-24 septembre
Autrichien	RAUTZ Günther Chercheur sur les minorités ethniques et autonomies régionales	European Academy Bolzano	Participation des minorités au niveau des institutions locales et nationales Moscou, 23-24 septembre
Néerlandais	VAN ONNA Hermanus Expert en affaires sociales, migration et réfugiés et membre d'Eurocities	Department of Social Affairs and Migration of the City of Rotterdam and Vluchtelingen Werk Rijnmond	Aspects sociaux et migratoires de l'intégration et expérience d'Eurocities Moscou, 23-24 septembre
Néerlandais	HOOP Paulus Conseiller principal en éducation et trésorier de DIECEC	Development of Intercultural Education through Co-operation between European Cities	Expérience hollandaise et celle de DIECEC en matière d'intégration Moscou, 23-24 septembre
Norvégienne	VAN ELSLANDE Aagot Conseillère pédagogique et Présidente de DIECEC	Development of Intercultural Education through Co-operation between European Cities	Aspects éducatifs de l'intégration et expériences de DIECEC et de la Norvège Moscou, 23-24 septembre
Italien	LOMBARDI Marco Secrétaire européen du Projet Métropolis	Projet Métropolis	Expérience de Métropolis vis-à-vis de l'intégration Moscou, 23-24 septembre
Autrichien	MAYR Wolfgang Journaliste	Radiotelevisione italiana (RAI)	Médias transfrontaliers Szeged, 28-30 octobre
Grecque	PAPANIKOLATOS Nafsika Porte-parole de MRG-Grèce et CEDIME-SE	Minority Rights Group -Greece	Médias électroniques et rôle des ONG de minorités Szeged, 28-30 octobre
Allemand	KLEBES Heinrich Greffier honoraire de l'Assemblée parlementaire	Conseil de l'Europe Assemblée parlementaire	Minorités et droits de l'homme en Europe Bratislava, 19-20 novembre
Néerlandaise	VERSPAGET Joséphine Présidente du Groupe de Spécialistes sur les Rom/Tsiganes	Groupe de spécialistes sur les Rom/Tsiganes du Conseil de l'Europe	Protection des rom/tsiganes Bratislava, 19-20 novembre
Norvégien	GRAMSTAD Sigve Directeur Général et Président du Comité de la Charte des langues	Norwegian Media Ownership Authority	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires Bratislava, 19-20 novembre
Britannique	PHILLIPS Alan Directeur de MRG et Premier Vice-Président du Comité de la Convention-cadre	Minority Rights Group (MRG)	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et rôle des ONG Bratislava, 19-20 novembre
Estonien	JÄRVE Priit Analyste à l'ECMI	European Centre on Minority Issues (ECMI)	Questions d'intégration et expérience estonienne Riga, 2-3 décembre
Letton	ĀBOLTIŅŠ Reinis Expert et Chef de la section minorités	Information Centre of the Naturalization Board of Latvia	Questions d'intégration et expérience lettone Riga, 2-3 décembre
Finlandaise	JAAKOLA Marja Productrice de programmes éducatifs à la télévision	State TV in Finland	Enseignement des langues avec le multimédia Riga, 2-3 décembre
Irlandais	Ó RIAGÁIN Pádraig Professeur de recherche	Linguistic Institute of Ireland (ITE)	Questions linguistiques Riga, 2-3 décembre

➤ *les organisations non-gouvernementales*

De nombreuses ONG, nationales ou internationales, s'intéressent aux activités du Programme commun. Une liste non exhaustive⁹ des ONG ayant pris part au Programme commun en 1999 figure au bas du tableau de la page 11 ainsi que parmi la liste des experts en page 19. Certaines d'entre elles travaillant dans un domaine plus spécifique¹⁰, il est alors facile de les associer à certaines activités.

Des séminaires comme celui de Zagreb (juin 1999) sur le rôle des ONG représentatives des minorités a connu un franc succès. La majorité des participants n'étaient pas des représentants officiels mais des membres de la société civile, qui ont pu, en dépit de leur qualité d'observateurs, prendre la parole et exprimer leur point de vue.

Il est toutefois à déplorer que certains pays n'aient pas toujours jugé utile de faire appel à leur présence au moment d'organiser des activités. Il est désormais envisagé de s'assurer que des invitations sont systématiquement adressées aux ONG, quitte à modifier légèrement le processus habituel de désignation des participants (voir les conclusions du présent rapport).

⁹ Cette liste ne comprend pas toutes les organisations ou associations de minorités qui sont régulièrement invitées à participer aux activités du programme commun, soit en tant que participants, soit en tant qu'observateurs.

¹⁰ Par exemple : les questions linguistiques pour EBLUL, les questions d'intégration pour Eurocities et Métropolis, les questions d'éducation pour DIECEC, le développement des contacts transfrontiers pour l'UFCE, etc.

III. EVALUATION DES ACTIVITES PROJET PAR PROJET

Ce chapitre a pour but d'évaluer de manière plus approfondie les principaux thèmes repris sous chaque projet (éducation, médias, intégration, participation) tout en évaluant les types d'activités (séminaires, visites d'étude, réunions périodiques, ateliers de formation) définis lors de l'adoption de ce Programme commun.

Outre un bref rappel des activités devant être financées sous chaque projet, suivi de brefs commentaires soulignant les éléments positifs et négatifs de chaque activité, le lecteur pourra se référer à un résumé (ou carnet de bord) de chacune des activités mises en œuvre en 1999 disponibles en annexe (en version anglaise ou bien française).

PROJET I

réunions périodiques des services gouvernementaux pour les minorités

activité I.1	Sixième réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales à Strasbourg <i>activité financée par le Conseil de l'Europe en mars 1999</i>
activité I.2	Septième réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales à Riga, Lettonie <i>activité que le Conseil de l'Europe financera en juin 2000</i>

Remarques d'ordre général

La première rencontre entre services gouvernementaux chargés des minorités nationales des pays d'Europe centrale et orientale a eu lieu dès novembre 1994 à Budapest, à l'initiative du gouvernement hongrois. Les deux programmes communs ont néanmoins institutionnalisé ces réunions, qui depuis 1996 se sont déroulées quasi annuellement. Ces réunions constituent la clé de voûte de ces programmes puisqu'elles permettent d'une part d'établir un lien entre différents services gouvernementaux européens ayant vocation à promouvoir les intérêts des minorités, d'autre part de proposer et d'adopter les activités et enfin, à l'issue du programme, de dresser un bilan et de dessiner les lignes directrices pour une coopération future¹¹.

Les réunions des services gouvernementaux pour les minorités nationales s'apparentent de toute évidence à d'autres réunions intergouvernementales similaires organisées au sein du Conseil de l'Europe sur des questions relatives aux minorités, en particulier aux réunions du Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) dont les membres sont majoritairement issus des ministères des affaires étrangères.

¹¹ Voir également en page 8.

Un rapprochement des deux réunions paraissait d'autant plus justifié qu'un certain nombre de membres du DH-MIN sont également les correspondants nationaux du Programme commun (Albanie, Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Lituanie, Norvège, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine) ou travaillent en étroite collaboration avec ces derniers (Bulgarie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine").

Il apparaissait donc logique d'essayer de combiner en partie ces deux types de réunions intergouvernementales¹² avec pour principaux objectifs :

- d'une part de permettre aux représentants du DH-MIN de mieux connaître le Programme commun, et *vice versa* ;
- d'autre part, de consacrer une journée commune à un échange de vues sur la question de la participation des minorités nationales au processus de prise de décision, grâce à des études analytiques réalisées par des experts sur la base des réponses à un questionnaire du DH-MIN sur le sujet et d'une publication, fruit d'un séminaire organisé à Brno, Slovénie, en décembre 1997, dans le cadre du précédent Programme commun sur les minorités (voir rubrique «Publications») ;
- enfin, de pouvoir discuter du sujet de la participation des minorités à la fois avec un regard tourné vers l'intérieur (celui des services gouvernementaux) et vers l'extérieur (celui des représentants des ministères des affaires étrangères).

De l'avis de tous les pays participants, y compris des ONG présentes (l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes – UFCE, le Bureau européen pour les langues moins répandues – BELMR - et le Centre européen des questions de minorités – ECMI), cette réunion conjointe entre représentants des services gouvernementaux et membres du DH-MIN a été fort utile. Il est à noter qu'elle a permis la participation des ONG, alors que le DH-MIN et les réunions des services gouvernementaux se déroulent généralement à huis clos.

Il serait souhaitable de renouer cette expérience de manière à approfondir et aborder d'autres sujets intéressant un grand nombre de pays et pouvant être traités à la fois au niveau des affaires étrangères et au niveau national par le biais des services gouvernementaux pour les minorités nationales, comme par exemple : l'accès aux médias pour les minorités nationales, l'éducation en langue minoritaire, l'égalité d'accès au marché du travail, etc.

Il est toutefois impératif pour la tenue des réunions des services gouvernementaux pour les minorités nationales de ne pas se contenter dans l'ordre du jour de la simple évaluation et/ou adoption des activités mais également de centrer les discussions sur un sujet particulier, ce qui évidemment pourrait se faire dans le cadre de réunions conjointes avec les membres du DH-MIN.

A titre indicatif, il est prévu pour la 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales qui doit avoir lieu en juin 2000 à Riga en Lettonie de faire le point sur toutes les évolutions constatées pendant la période couverte par les deux programmes communs (1996-2000) : nouvelles législations ou amendements, nouvelles structures gouvernementales pour les minorités, enregistrement de nouvelles associations, etc. Un questionnaire est en cours de préparation et devrait être prochainement envoyé aux correspondants nationaux.

¹² Ceci explique que la 6e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales ait eu lieu à Strasbourg et non pas à Riga comme envisagé à l'origine.

PROJET II

les minorités et les médias

activité II.1.a	Visite d'étude d'experts tchèques aux Pays-Bas <i>activité financée par la Commission européenne en juin 1999</i>
activité II.1.b	Table ronde sur les médias et les minorités à Prague <i>financée par la Commission européenne en octobre 1999</i>
activité II.2	Séminaire régional sur les communications transfrontières (radio et télévision) pour les minorités nationales <i>financé par la Commission européenne en octobre 1999</i>
activité II.3	Atelier de formation de journalistes ukrainiens travaillant dans les conditions d'une société multiethnique <i>activité à financer par le Conseil de l'Europe en 2000</i>
activité II.4	Visite d'étude d'experts estoniens aux Pays-Bas <i>activité financée par la Commission européenne en juin 1999</i>
activité II.5	Séminaire de formation des journalistes roumains travaillant sur les questions des minorités nationales <i>activité : p.m.</i>

Remarques d'ordre général

Parmi les différentes approches thématiques proposées dans le cadre de ce programme commun, celle ayant pour objet les médias a recueilli le plus de propositions. De toute évidence, la problématique des médias est cruciale dans tout Etat démocratique, et il n'est pas surprenant qu'elle fasse l'objet d'une attention particulière dans les démocraties émergentes d'Europe centrale et orientale. Souvent laissées pour compte, la participation des personnes appartenant aux minorités nationales à ce processus est d'autant plus importante, d'où les sommes importantes allouées à ce Projet par la Commission européenne¹³ et par le Conseil de l'Europe.

Commentaires relatifs aux activités II.1a, II.1.b et II.4

Etant donné la similarité et la complémentarité des propositions tchèque (II.1a) et estonienne (II.5), une visite d'étude combinée a été organisée aux Pays-Bas en juin 1999. Ces visites d'étude sont des parfaits exemples des nouvelles orientations du Programme commun :

- d'une part, les visites d'étude étaient ciblées sur un sujet bien particulier: l'accès des minorités aux médias et leur libre utilisation ;

¹³ Pour rappel, la question des médias a été identifiée comme une des priorités dans le domaine de la protection des minorités inscrites à l'Agenda 2000 de la Commission européenne.

- d'autre part, les délégations étaient composées quasi exclusivement de journalistes et/ou des représentants des minorités nationales, les journalistes appartenant eux-mêmes, pour la plupart, à des groupes ethniques minoritaires ;
- enfin, dans les deux cas, elles ont fait l'objet de mesures de suivi.

Sur la base du compte-rendu des journalistes tchèques ayant participé à la visite d'étude aux Pays-Bas et avec leur collaboration et celle de *Radio Free Europe* (RFE), le Comité pour les droits de l'homme du Gouvernement tchèque a organisé en octobre 1999 une conférence massive (plus d'une centaine de participants) à Prague (activité II.1.b) réunissant des journalistes de tout le pays, des journalistes de la Slovaquie voisine et de quelques pays occidentaux, ainsi que des officiels et des représentants d'ONG de minorités. Cette activité a été bien sûr très médiatisée et des communiqués de presse et des articles ont été publiés.

Compte-tenu que la somme allouée à l'organisation de la visite d'étude des Estoniens aux Pays-Bas n'avait été entièrement dépensée, il fut possible de contribuer financièrement à l'organisation d'un séminaire sur "les médias et les minorités en Estonie dans la perspective de l'accession à l'Union européenne" qui s'est déroulé en décembre 1999. Cette activité a été très jugée très positive par des participants hollandais que les organisateurs estoniens avaient rencontrés quelques mois plus tôt. Une coopération bilatérale semble amorcée entre les deux pays dans le domaine des médias et des minorités.

Par ailleurs, la visite d'étude des Estoniens aux Pays-Bas a fait l'objet d'un reportage réalisé par une partie de la délégation composée d'une équipe de journalistes. Ce reportage est passé en plusieurs parties sur les écrans de la télévision nationale estonienne au cours d'un programme en langue russe. Une cassette vidéo a été remise à la Direction Générale des Droits de l'Homme avec un résumé en anglais. De même, le séminaire de décembre a été enregistré et transmis en même temps que des rapports de participants.

Une forte participation de la société civile à ces deux activités a caractérisé ces visites d'étude puisque la délégation tchèque était exclusivement composée de journalistes (le Comité pour les droits de l'homme du gouvernement tchèque ayant délibérément donné la priorité aux praticiens), qui plus est, appartenant à des minorités nationales (rom, polonaise) ou travaillant sur les questions de minorités. La délégation estonienne était, quant à elle, mixte (officiels/représentants de minorités) avec néanmoins pour noyau dur une équipe de journalistes qui a su profiter de l'occasion pour effectuer un reportage aux Pays-Bas sur l'intégration des minorités.

Commentaires relatifs à l'activité II.2

Ce séminaire régional a lui aussi été un succès. Même si l'on peut regretter *a posteriori* l'absence de pays occidentaux, les discussions dans les groupes de travail ont été fructueuses et animées. Outre les questions portant sur les communications transfrontières de radio et de télévision, pour la première fois dans le cadre du Programme commun, les médias électroniques étaient à l'ordre du jour. Davantage de coopération dans ce domaine entre les pays participants semble être une nouvelle étape à franchir dans la perspective d'une poursuite de la coopération internationale dans le domaine des minorités (voir les conclusions du présent rapport).

PROJET III

l'éducation des minorités

activité III.1	Séminaire en Lettonie sur les programmes scolaires et les langues d'enseignement <i>activité financée par la Commission européenne en décembre 1999</i>
activité III.2	Projet bilatéral entre l'Ukraine et la Roumanie <i>activité p.m.</i>

Remarques d'ordre général

Le séminaire en Lettonie sur l'intégration par le biais de l'enseignement et de l'apprentissage des langues (voir remarques ci-dessous), ne résume pas, à lui seul, les activités relatives au thème de l'éducation mises en œuvre dans le cadre de ce Programme : des questions relatives à l'éducation des minorités ont été abordées à Moscou en septembre 1999 dans le contexte plus général de l'intégration des minorités et des migrants dans les grandes villes d'Europe, et l'ont été également à l'occasion du séminaire en Croatie de juin 1999 où un certain nombre d'ONG se sont fait l'écho de problèmes relatifs à l'enseignement en langue minoritaire dans les pays participants.

Commentaires relatifs à l'activité III.1

La proposition originelle était limitée aux problèmes de programmes scolaires. Compte-tenu du fait que la seconde proposition lettone (V.1 sous le Projet Intégration et tolérance) n'avait pas obtenu d'allocation budgétaire, les autorités lettones ont proposé de concevoir un programme regroupant les différents aspects : intégration, éducation et langues. Cette combinaison de thèmes apparaissait d'autant plus judicieuse dans le contexte balte que le Bureau pour l'Intégration de Lettonie, en charge de l'organisation de ce séminaire, était sur le point de soumettre pour approbation au Gouvernement une stratégie sur l'intégration dans la société lettone dans lequel l'enseignement et l'usage des langues occupent une place importante.

L'Estonie, dont la proposition d'organiser un séminaire sur l'intégration des jeunes (V.2) n'avait pas été budgétisée, et qui a aussi rédigé un document sur l'intégration des minorités, a été invitée à participer à ce séminaire de même que d'autres pays voisins : la Lituanie et la Fédération de Russie (les questions d'intégration s'avèrent être pertinentes pour un certain nombre de Sujets de la Fédération de Russie). La République de Moldova, ayant souhaité participer à ce séminaire en raison des discussions en cours sur la rédaction d'un éventuel programme national d'intégration¹⁴, a été invitée à envoyer des participants.

¹⁴ Les 21 et 22 mars 2000 s'est tenue à Chişinău une Conférence sur les questions d'intégration sociale en Moldova, à laquelle le Conseil de l'Europe a participé. La principale organisatrice de cette Conférence était présente à Riga en décembre 1999.

PROJET IV

la participation des minorités aux processus de prise de décisions

activité IV.1	Séminaire régional en Slovénie sur le rôle et l'influence des minorités nationales et leur participation au niveau des relations bilatérales <i>activité qui sera financée par la Commission européenne en mai 2000</i>
activité IV.2	Séminaire en Croatie sur le rôle joué par les associations des minorités dans l'exercice des droits des minorités <i>activité cofinancée par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe en juin 1999</i>
activité IV.3	Séminaire à Moscou sur la participation des minorités dans les grandes villes <i>financée par le Conseil de l'Europe en septembre 1999</i>
activité IV.4	Séminaire en Roumanie sur la représentation parlementaire des minorités nationales <i>à financer par la Commission européenne en mai 2000</i>

Remarques d'ordre général

Le thème de la participation demeure un élément clé du Programme commun car il répond à la préoccupation de nombreuses personnes appartenant à des minorités nationales voulant être représentées non seulement par des ONG ou des partis politiques mais aussi au niveau institutionnel (autorités locales, structures gouvernementales à caractère consultatif, parlement, voire gouvernement).

Déjà, à l'occasion du Programme précédant, un séminaire multilatéral réunissant une quinzaine de pays européens avait eu lieu en Slovénie en décembre 1997. Les présentations et les réponses recueillies à un questionnaire sur la participation des minorités à différents niveaux a fait l'objet d'une publication (voir Projet VIII) qui est disponible dans sa version anglaise (en stock limité) auprès du Conseil de l'Europe ou des organisateurs slovènes (Ministère des affaires étrangères, Bureau gouvernemental pour les minorités nationales et Institut pour les études ethniques de Ljubljana).

Commentaires relatifs à l'activité IV.2

Le séminaire de Croatie a montré qu'il était impératif d'associer davantage les ONG au Programme commun et qu'il y avait de leur part une ferme volonté d'établir des réseaux transeuropéens afin d'échanger des informations et des bonnes pratiques. La participation de nombreux pays ouest-européens et l'ouverture d'esprit des participants a dynamisé les échanges et élargi les débats aux immigrants (voir aussi séminaire de Moscou).

Il est toujours souhaitable que les activités organisées puissent donner lieu à un certain suivi. En ce sens, ce séminaire a été un succès puisque les présentations des différents "modèles" ont soulevé la curiosité d'un grand nombre de participants. Ainsi, des participants hollandais se sont rendus ultérieurement en Roumanie alors que les organisateurs croates ont pu se rendre en visite d'étude en Italie (Trentin-Sud Tyrol), aux Pays-Bas et au Royaume-Uni¹⁵.

Un autre séminaire impliquant des associations de minorités et des représentants gouvernementaux de Croatie et des pays limitrophes bilatéraux devrait être organisé au printemps 2000 en vue de promouvoir les échanges culturels et multiplier les accords bilatéraux (voir le chapitre IV activités en l'an 2000).

Commentaires relatifs à l'activité IV.3

Bien qu'à l'origine, la proposition russe ait été formulée de telle sorte qu'elle a été intégrée au Projet III Participation, le séminaire organisé à Moscou en septembre 1999 avait pour thème principal "l'intégration des minorités et des migrants dans les grandes villes d'Europe". Les questions de la participation ont fait l'objet d'un groupe de travail, tandis qu'un autre groupe de participants et d'experts se penchaient sur les questions culturelles et d'éducation. Ce séminaire a réuni de nombreuses ONG à vocation transeuropéenne et de nombreuses villes d'Europe ayant une certaine expérience dans le domaine de l'intégration.

Commentaires relatifs à des activités additionnelles

Outre les activités susmentionnées, il est à signaler qu'une Conférence sur la représentativité des minorités au niveau parlementaire a été organisée à Budapest en octobre 1999 à l'initiative du Bureau de l'*Ombudsman* pour les droits des minorités nationales et ethniques. Cette proposition qui a été soumise ultérieurement à la 6e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales a néanmoins été financée dans le cadre du Programme commun sur la base de fonds restant. Le sujet de ce séminaire était en fait celui de l'activité IV.4 proposée par la Roumanie. L'objectif de mettre en œuvre cette activité en Hongrie se légitimait par le fait que la représentation des minorités au parlement hongrois fait l'objet d'âpres débats en Hongrie qui, contrairement à certains autres pays de la région (Roumanie, Croatie, Slovénie), n'a pas encore fait le choix de prévoir des sièges réservés aux minorités.

La proposition roumaine (IV.4) a consécutivement été réajustée et visera (voir la liste des activités pour 2000) la participation des minorités nationales dans les institutions d'Etat (parlement, autorités locales, etc.) mais également au niveau des ONG. Les discussions seront replacées dans la perspective de l'accession à l'Union européenne et des bénéfices qu'une telle adhésion peut avoir sur la protection des minorités nationales.

¹⁵ L'Office pour les minorité nationales du gouvernement de Croatie a fourni au Conseil de l'Europe une copie de leurs rapports de visites d'étude.

PROJET V

Intégration et tolérance

activité V.1	Séminaire en Lettonie sur l'intégration et les politiques linguistiques <i>activité p.m.</i>
activité V.2	Séminaire en Estonie sur l'intégration et la jeunesse <i>activité p.m.</i>

Remarques d'ordre général

Bien que les propositions d'activités ci-dessus n'ont pas été budgétisées, des efforts ont été fait afin de combiner les sujets proposés avec d'autres activités (voir notamment les commentaires et les carnets de bord relatifs aux activités III.1 et IV.3).

Commentaires relatifs à des activités additionnelles

Une table ronde sur les politiques à l'égard des minorités nationales et, en particulier des Rom/Tsiganes, s'est tenue à Bratislava en novembre 1999 grâce à une contribution volontaire de la Principauté du Liechtenstein. En raison de son caractère multilatéral, cette activité additionnelle a été inscrite au calendrier du Programme commun.

PROJET VI

Visites d'étude d'orientation générale

activités VI.1 à VI.10

- **Visite d'étude de délégations hongroise et lituanienne en Andalousie, Espagne financée par la Commission européenne en mai 1999**
- **Visite d'étude de délégations polonaise et géorgienne en Autriche financée par le Conseil de l'Europe en mai/juin 1999**
- **Visite d'étude de délégations arménienne et albanaise à Prague et Budapest financée par le Conseil de l'Europe en juin 1999**
- **Visite d'étude d'une délégation lituanienne en Belgique et à Strasbourg financée par la Commission européenne en septembre 1999**
- **Visite d'étude d'une délégation moldave à Paris financée par le Conseil de l'Europe en décembre 1999**

Remarques d'ordre général

Les visites d'étude n'ont pas toujours bonne réputation car elles sont souvent assimilées à du tourisme politique. L'expérience acquise au cours du Programme commun précédent montre qu'il arrive, dans certains cas, que des dérapages se produisent, mais que, dans la majorité des cas, ces visites semblent sérieuses et donner lieu à des résultats concrets (voir ci-dessous).

Dans le cadre du second Programme commun, la qualité a prévalu sur la quantité : moins de visites d'étude ont été organisées mais elles ont été mieux ciblées et souvent combinées. Toutefois, la pratique visant à combiner les délégations à ses limites :

- l'échange d'informations entre délégations se fait peu s'il n'y a pas de langue commune ou si les intérêts divergent (d'où la nécessité de bien identifier au préalable les objectifs de chaque délégation) ;
- les programmes doivent être adaptés aux besoins de tous ;
- les visites d'étude combinées ne sont pas envisageables si le nombre de personnes par délégation est élevé, pour des questions d'organisation et d'accompagnement.

Les visites d'étude ont pour inconvénient de nécessiter généralement beaucoup de déplacements (à travers une ville, voire même un pays) et par conséquent, le programme s'en trouve chargé. Il est arrivé à plusieurs occasions que certains rendez-vous en fin de programme soient annulés à la dernière minute, ce qui est décevant pour les organisateurs, d'où la nécessité de prévoir des pauses dans le programme et un accompagnement des délégations (soit par le Secrétariat du Conseil de l'Europe, soit par les institutions du pays d'accueil qui le font souvent avec plaisir et gratuitement).

Commentaires sur les visites d'étude ayant eu lieu en 1999

La visite d'étude de la délégation hongroise en Andalousie va aboutir prochainement sur un atelier de travail sur les Rom/Tsiganes, organisé à Budapest, et auquel seront conviés, entre autres, des interlocuteurs andalous rencontrés en mai 1999, ainsi que des experts finlandais¹⁶.

La visite d'étude des Lituaniens en Andalousie a contribué à la création à l'automne 1999 d'un centre éducatif pour les Rom/Tsiganes à Vilnius.

En ce qui concerne le suivi des visites d'études des délégations estonienne et tchèque aux Pays-Bas, le lecteur est prié de se reporter aux pages 23-24.

En Arménie et en Albanie, les membres des délégations, suite aux expériences recueillies en Hongrie et en République tchèque, ont encouragé leurs gouvernements respectifs à créer dans les plus brefs délais des services gouvernementaux pour les minorités nationales. Des études allant dans ce sens sont en cours.

Les membres de la délégation géorgienne en Autriche ont indiqué qu'ils encourageraient leur pays à signer et ratifier prochainement la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales¹⁷.

Une des conclusions du rapport de la visite d'étude de la délégation lituanienne en Belgique et auprès des institutions européennes (Parlement européen et Conseil de l'Europe) a été d'accélérer le processus de ratification de la Convention-cadre. La Lituanie vient de soumettre son instrument de ratification (le 23 mars 2000).

La Pologne, qui est dans une situation comparable, va organiser en mai 2000 une Conférence régionale sur les minorités nationales à la Sejm afin d'accélérer le processus de ratification de la Convention-cadre, tel qu'annoncé dans le rapport qui avait suivi la visite en Autriche.

Sur la base de l'expérience française en matière de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui favorise d'une certaine manière les bons rapports entre confessions religieuses mises sur un pied d'égalité, les experts moldaves espèrent renforcer ce type de relations en Moldova et résoudre ainsi certaines tensions.

¹⁶ Une visite d'étude d'une délégation hongroise est prévue en avril 2000 sur le rôle et le fonctionnement des organes consultatifs des minorités (Lapons, Rom/Tsiganes, Suédois, etc.).

¹⁷ La Géorgie a signé la Convention-cadre le 21 janvier 2000.

PROJET VII

Formation professionnelle

activité VII.1	Formation du personnel du Service pour la protection des minorités nationales du gouvernement de Roumanie <i>activité à financer par la Commission européenne</i>
activité VII.2	Assistance technique à la création et la maintenance de sites Internet sur les minorités nationales <i>activité p.m.</i>

Remarques d'ordre général

Compte-tenu des changements récents au niveau du renouvellement fréquent du personnel du Service pour la protection des minorités nationales du gouvernement de Roumanie et des récents changements internes au niveau de cette structure gouvernementale, il n'est pas certain que l'activité VII.1 puisse être mise en œuvre avant la fin du Programme commun.

En revanche, le Bureau hongrois pour les minorités nationales et ethniques a eu la possibilité de faire profiter d'autres organismes du même type de son expérience en matière de création d'un site web proposant des sources gouvernementales d'information sur les minorités nationales avec des liens vers d'autres sites-web (d'ONG, d'organisations internationales).

La généralisation de ce type de sites pour chacun des services gouvernementaux collaborant dans le cadre du programme commun fait partie d'un nouveau projet (voir les conclusions de ce rapport) qui aurait pour objectif de construire un réseau et de prolonger ainsi sur le Net ce à quoi le Programme commun est parvenu en pratique, mais à des intervalles assez longs, à savoir : connecter ces services gouvernementaux entre eux, ainsi qu'avec la société civile et les organisations européennes.

PROJET VIII

Publicité et publications

activité VIII financée par la Commission européenne
--

Remarques d'ordre général concernant la publicité

Il était entendu que, dans le cadre du nouveau Programme commun, davantage de publicité devrait être faite à ce programme. Les montants engagés jusqu'ici sont assez faibles et ne reflètent pas tous les efforts fournis pour faire plus de publicité au Programme commun. En effet, le Programme commun a été rendu public de la manière suivante :

- 1) publication d'un **Bulletin d'information sur le Programme commun**. Le premier numéro est paru en août 1999 avec une révision fin septembre. Ce bulletin, dont une copie est située en annexe, a pour but, non seulement de tenir informés les correspondants nationaux des activités et de l'évolution du Programme commun en général, mais également d'informer le public sur ce programme commun. Au travers de ce Bulletin, il est possible de trouver un résumé des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme commun, de brèves indications sur les activités à venir et enfin des informations sur les publications liées au programme commun.

Ce premier Bulletin a connu un franc succès. Dans un premier temps, il a été distribué aux correspondants nationaux du Programme commun, aux participants et aux experts internationaux participant aux activités ainsi qu'aux ONG invitées. Il a également été distribué à des collègues qui, à leur tour, l'ont diffusé au travers de leur propre réseau de contacts, ainsi qu'à Monsieur Arturo Rodriguez de la Fondation européenne pour les droits de l'homme, chargé par la Commission européenne de superviser la mise en œuvre de ce programme. Depuis lors, des universités, des bibliothèques, des associations de minorités, des ONG, des étudiants préparant des thèses, des professeurs en Europe et ailleurs (Canada, Australie, Etats-Unis) ont demandé à recevoir ce Bulletin. Le prochain numéro doit sortir prochainement et un effort sera consenti pour dresser une liste complète de diffusion sur la base des demandes enregistrées.

- 2) Parution de **communiqués de presse**. Bien que cela n'ait pas été fait de manière systématique, plusieurs communiqués de presse sont parus au cours de l'année 1999 sur diverses activités du Programme commun, rappelant ainsi au public les travaux conjoints de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe en matière de protection des minorités nationales. Un communiqué de presse a été publié pour la sixième réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales qui a marqué le lancement de ce nouveau programme. Plusieurs personnes nous ont contactés afin d'obtenir des renseignements¹⁸.

¹⁸ Certaines organisations, à l'image d'une association basque basée à Bruxelles, ont appelé pour manifester leur intérêt pour ce programme et souhaiter d'être invités à participer aux activités.

- 3) parution d'informations sur des **sites Internet relatifs aux minorités**. L'outil informatique se révélant être idéal pour diffuser l'information et dans l'attente de pouvoir avoir notre propre site sur Internet, différents partenaires ayant des sites sur les minorités ont servi de relais pour diffuser l'information concernant les activités du Programme commun. Le plus fréquemment utilisé a été celui de *Baltic Insight/MINELRES* (<http://www.riga.lv/minelres>). Mais des ONG ont également véhiculé l'annonce d'activités du Programme commun sur leur site, notamment lorsqu'elles étaient invitées à y participer, par exemple : le *Greek-Helsinki Committee*, l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (UFCE), Metropolis ou *MRG International*.
- 4) la Direction Générale des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe vient d'ouvrir **une page web** (<http://www.humanrights.coe.int/minorities/index.htm>) sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et les activités intergouvernementales dans le domaine des minorités. Ce site comprend des informations sur le Programme commun (présentation générale, calendrier des activités, bulletins d'information, etc.). Il est prévu d'établir un lien avec le site de la Commission européenne.
- 5) des **reportages vidéo** de différentes activités (visite d'étude des Estoniens aux Pays-Bas en juin 1999 et séminaire sur les médias à Tallinn) disponibles auprès de la Direction Générale des Droits de l'Homme. Le reportage réalisé aux Pays-Bas est passé sur la télévision estonienne au cours d'une émission hebdomadaire en langue russe. Il y a clairement fait mention du Programme commun entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.
- 6) des **enregistrements audio** des discussions lors de séminaires (Zagreb, Szeged, etc.) qui pourront, le cas échéant, servir à la publication du compte-rendu des réunions.

De toute évidence, des efforts importants ont été, et sont, mis en œuvre afin de mieux faire connaître le Programme commun au grand public et dans les administrations gouvernementales concernées. Néanmoins, aucune action spécifique utilisant les fonds prévus par la Commission européenne n'a pu voir le jour, faute de ressources humaines disponibles et en l'absence de projets concrets. La création d'un site Internet spécifique au Programme commun aurait pu être un projet intéressant s'il avait été clairement défini parmi les activités à mettre en œuvre. En milieu de programme, et compte-tenu du nombre d'activités déjà élevé, un tel projet n'était plus envisageable d'autant qu'il aurait nécessité en cours de programme de nombreux accords, tant sur le contenu que sur la forme, entre les deux organisations européennes et les gouvernements partenaires (voir, toutefois, les conclusions du présent rapport).

Remarques d'ordre général concernant les publications

En ce qui concerne le volet "**publications**", une partie du montant alloué au Projet VIII a été utilisé pour la traduction du premier Bulletin d'information en français. D'autres dépenses sont prévues telles que la traduction du présent rapport en anglais. Cela pourrait aussi concerner la publication des conclusions du séminaire sur les médias et les minorités en Estonie "Le rôle des médias en Estonie dans le cadre du processus d'accession à l'Union européenne".

Pour rappel, il existe une publication réalisée sur la participation des minorités aux processus de prise de décision à partir des présentations des participants et des experts du séminaire de Brdo, Slovénie, de décembre 1997, et des réponses recueillies à un questionnaire sur la participation des minorités à différents niveaux. Cette publication est disponible dans sa version anglaise (en stock limité) auprès du Conseil de l'Europe ou des organisateurs slovènes (Ministère des affaires étrangères, Bureau gouvernemental pour les minorités nationales et Institut pour les études ethniques de Ljubljana).

Il serait dommage que toute l'information sur la protection des minorités nationales, des analyses d'experts aux bonnes pratiques, ayant transité par le Programme commun ne puisse pas être utilisée de manière plus systématique. Un projet consistant à publier une collection de textes (rapports de réunions, présentations d'experts, programmes, listes de participants) serait envisageable au delà de la fin du Programme, si des moyens financiers étaient mis à disposition.

IV. RAPPEL DES ACTIVITES PREVUES AU PREMIER SEMESTRE 2000

Ci-dessous une liste récapitulative des projets devant avoir lieu en 2000.

13-17 mars (repoussée)	Visite d'étude de trois experts bulgares au Royaume Uni afin d'étudier la mise en oeuvre de la Convention-cadre et le processus de préparation des rapports étatiques (il est possible que cette visite d'étude ait lieu en Hongrie ou bien qu'elle soit remplacée par une réunion d'information en Bulgarie sur la Convention-cadre avec des experts d'autres pays ayant ratifié la Convention et soumis leur rapport étatique).
21-22 mars, Chişinău	Conférence internationale en Moldova sur l'intégration sociale des minorités (en vue d'élaborer une stratégie nationale d'intégration sociale).
3-7 avril, Helsinki	Visite d'étude de quatre experts hongrois en Finlande sur le rôle et le fonctionnement des comités consultatifs pour les minorités (pour les Lapons, les Rom/Tsiganes et les autres minorités, comme les Suédois).
3-7 mai, Budapest	Atelier sur les questions Rom/Tsiganes en Hongrie (éducation, programmes sociaux, logement, accès au marché du travail, problèmes d'image et de discrimination), avec la participation d'experts hongrois, finlandais, espagnols (andalous), ukrainiens et bulgares.
12-13 mai, Predeal	Séminaire multilatéral en Roumanie sur la protection et la participation des minorités nationales (dans le cadre des ONG et des institutions publiques, notamment parlementaire) comme condition pour une intégration européenne réussie. Participants de Roumanie, Allemagne, Italie, Portugal, Royaume Uni, Espagne, France, Bulgarie, Pologne, Hongrie, Lituanie, République tchèque, Slovaquie, Moldova, Ukraine et Arménie.
15-16 mai, Varsovie et Puławy (repoussée)	Conférence régionale en Pologne sur le statut des minorités nationales dans le contexte européen. Participants de Pologne, Bélarus, Ukraine, Slovaquie, Autriche, Hongrie, Lituanie, Allemagne et République tchèque.
19-20 mai, Opatija	Séminaire régional en Croatie "Minorités: un pont entre les cultures" visant à promouvoir les échanges culturels transfrontiers (festivals, etc.) et la signature d'accords bilatéraux sur les minorités lorsque ce n'est pas encore le cas. Participants de Croatie, Hongrie, Autriche, Italie, Slovénie et Bosnie-Herzégovine.
22-23 mai, Brdo	Séminaire multilatéral en Slovénie sur le rôle et la participation des minorités nationales dans les relations bilatérales. Participants de Slovénie, Italie, Autriche, Hongrie, Croatie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Bosnie-Herzégovine, Albanie, Grèce, Roumanie et Bulgarie.
12-13 juin, Riga	7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales en Lettonie. Les Etats membres du Conseil de l'Europe et les pays candidats sont invités.
à confirmer	<i>Atelier de formation des journalistes en Ukraine avec la participation de journalistes ukrainiens et probablement moldaves.</i>
à confirmer	<i>Visite d'étude de jeunes représentants d'ONG roumaines et d'un représentant du Département pour la protection des minorités nationales du Gouvernement roumain au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas pour dynamiser les ONG représentatives de minorités en Roumanie.</i>

V. CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

Bien que le Programme commun n'ait pas encore touché à sa fin et qu'il reste environ un tiers des activités à mettre en œuvre, un premier bilan peut être dressé. Un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés des activités déjà réalisées, et somme toute ce premier bilan peut être jugé très positif compte-tenu :

- de la participation croissante des pays européens à ce programme ;
- de la satisfaction quasi générale exprimée par les organisateurs et les participants concernant les activités menées dans le cadre de ce Programme ;
- de son utilité incontestée dans le contexte d'un rapprochement des législations en Europe, d'une coopération accrue entre gouvernements et de la participation effective de la société civile aux processus de prise de décision.

Les principaux enseignements de ce Programme sont les suivants :

- 1) il est impératif de perpétuer les réunions des services gouvernementaux pour les minorités nationales, soit dans leur forme actuelle, soit en les combinant du moins en partie aux réunions du DH-MIN¹⁹ ;
- 2) il est souhaitable que les ONG prennent une part plus active au programme commun, y compris lors des réunions des services gouvernementaux pour les minorités nationales (un certain nombre d'entre elles pourraient être d'ores et déjà invitées à participer à la réunion de Lettonie) ou par l'organisation parallèle de réunions transeuropéennes pour les ONG représentatives de minorités. Il est, en effet, impératif d'encourager ces associations/organisations nationales de minorités à s'ouvrir vers l'Europe et travailler au niveau paneuropéen ;
- 3) le principe d'établir une liste de correspondants nationaux ayant pour fonction de servir de principal interlocuteur entre le Conseil de l'Europe et les différentes structures gouvernementales de leur pays respectif n'est pas à remettre en cause. Toutefois, il pourrait être envisagé, pour plus de transparence, que la nomination de participants issus des rangs des ONG se fasse par un "correspondant national bis" issu de la société civile²⁰ qui nommerait des représentants de minorités ou d'ONG en concertation avec le correspondant gouvernemental ;
- 4) il serait souhaitable de conserver, si un nouveau projet sur les minorités devait voir le jour, le caractère paneuropéen de ce programme, notamment pour les réunions des services gouvernementaux, tout en recentrant en pratique la majeure partie des activités sur des zones géographiques spécifiques méritant plus d'attention en ce début de millénaire (Europe du sud-est, Communauté des États Indépendants, avec un accent particulier sur la Russie). Cette nouvelle structure devrait néanmoins laisser une courte marge de main d'œuvre (fond de réserve) pour pouvoir, le cas échéant et en fonction de sujets jugés prioritaires, dégager des fonds pour des activités *ad hoc* dans les pays non couverts par la repriorisation (par exemple pour des activités en Europe centrale ou dans les pays baltes) ;

¹⁹ Voir les informations relatives à ces activités en pages 21 et 22.

²⁰ Par exemple, le président d'un Conseil (non gouvernemental) des minorités nationales ou le président d'un mouvement réunissant des représentants de la plupart des minorités ayant une légitimité sur un grand nombre de groupes minoritaires.

- 5) en vue de moderniser et d'adapter les échanges et de la coopération entre services gouvernementaux pour les minorités nationales, il serait bon, si un tel projet minorités devait voir le jour, de développer la création de sites web pour tous les services gouvernementaux, quitte à financer des visites d'experts pour assister les gouvernements dans la mise en place de ces sites. Ces sites seraient alors mis en réseau avec des liens vers d'autres partenaires (principalement des sites d'ONG nationales et internationales et ceux d'organisations internationales comme la Commission européenne, le Conseil de l'Europe ou l'OSCE-HCNM).

* * * * *

